

## AVIS CONCERNANT LE DEPOT DES DEBLAIS

Dans le cadre de la construction de la liaison ferroviaire Lyon Turin une partie de la commune de Villarodin-Bourget est amputée par les travaux liés à la galerie de reconnaissance de Modane.

La commune abrite :

- la plateforme de la galerie de reconnaissance
- un concasseur
- des silos à béton
- un bassin de décantation

De plus, 1/3 du site du Moulin est une zone INAfz autorisée à recevoir les déblais de la galerie de reconnaissance pour la durée de construction de cet édifice : 3 ans (référence : enquête publique de janvier 2002)

Nous comprenons la nécessité de tels travaux et nous en supportons dès aujourd'hui et pour un minimum de 10 ans toutes les nuisances : bruit des tirs de mines, du concassage, des camions et autres engins de chantier... vibrations, poussières, détérioration du paysage...

En vue des futurs projets concernant notre commune nous voulons conserver les zones du Moulin classées NCz destinées à la culture et au tourisme et qui à nos yeux représentent un patrimoine inestimable.

Nous refusons que la zone des Moulins constitue une immense plate-forme servant de logistique pour les travaux du tunnel de base (concasseurs, silos à béton, pyramides de déblais à recycler).

Nous refusons de sacrifier complètement la zone des tierces tel que le prévoit le projet pour le dépôt de 3.5 millions de m3 de déblais. L'utilisation de cette zone doit selon nous être réfléchi, afin d'évaluer l'impact visuel et les solutions pour garder à ce site son état naturel.

Nous demandons que le projet initial d'évacuation des déblais par le fer soit remis à l'étude. Cette solution réglerait le problème du dépôt des déblais non recyclés

Nous demandons que ce projet respecte la cohérence des politiques de développement durable et de protection de la nature de la commune:

- Une partie de la commune de Villarodin-Bourget est intégrée au parc national de la Vanoise.
- Le site du moulin est classé Znieff et ZICO
- Le site du moulin et à proximité immédiate de zones répertoriées par Natura 2000

Nous ne pouvons accepter la destruction d'un site naturel de la commune par le dépôt de déblais.

Pour résumer, nous refusons de subir et de faire subir à nos enfants tous les préjudices irréversibles liés à de tels travaux. Nous avons conscience de défendre une cause qui ne se limite pas à nos intérêts particuliers.